

## APPEL AUX DONNS 2019 POUR

Le Festival « en mai, pépète lumière fait ce qu'il lui plaît »

31 mai, 1 et 2 juin 2019 à Blanot (71)

10<sup>ème</sup> édition !!!

2010, trois faits exceptionnels...

L'édification de la plus haute tour du monde à Dubaï, du plus long tunnel, en Suisse, et la première édition du plus atypique des festivals, "En mai, pépète lumière fait ce qu'il lui plaît", à Montagny sur Grosne dans le 71.

Depuis lors, *pépète lumière* sillonne le Clunisois en quête de cadres hors norme et invite une pléthore d'artistes rares à y créer des formes inouïes.

**2019, pour son dixième anniversaire...**

**Pépète lumière prend ses quartiers au pied des fameuses grottes de Blanot.**

**Donnant priorité à la nature chatoyante et sauvage**, loin des excentricités technologiques des tours et des tunnels, elle vous transportera du dessous de la canopée, étage supérieur de la forêt où s'égosilleront oiseaux musiciens fantasques, jusqu'aux profondeurs terrestres du gouffre curieusement habitées.

**Embarqués dans le sillage de ses balades surprises**, vous arriverez jusqu'aux confins du mont Saint-Romain et de son vaste panorama.

Puis nous célébrerons ensemble cette 10<sup>ème</sup> édition de festival, lieu où la liberté de créer peut s'exercer pour les artistes comme pour les spectateurs, en partageant le grand banquet sonore et spectaculaire de pépète lumière  
TOUT FEU TOUT FLAMME.

Pépète lumière est une association et elle ne peut fonctionner sans vous ; elle y puise sa **légitimité et sa force**.

**Le festival existe et perdure contre vents et marées aussi grâce à ses adhérents.**

**N'oubliez pas que vos dons peuvent être déductibles de vos impôts.**

**Donner à Pépète Lumière, c'est faire le choix de soutenir la culture !**

Nous vous remercions pour votre soutien

## PEPETE LUMIERE LANCE UN APPEL AU MICRO-MECENAT CITOYEN pour l'année 2019

Bulletin pour devenir adhérent et/ou membre donateur

**Je coche le montant que je souhaite donner à l'association *pépète lumière* pour son festival du mois de mai/juin 2019.**

*Pépète lumière* est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% sur votre don.\*

Adhérent 2019	Adhérent et membre bienfaiteur 2019			
<input type="checkbox"/> 5 € Pas de déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 30 € 10 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 60 € 20 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 100 € 34 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> € Déduisez 66% de votre don et vous saurez ce que cela vous coûte vraiment

\* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pépète lumière vous établit le rescrit à joindre à votre déclaration de revenus au mois de février de l'année d'imposition.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

désire soutenir l'association **pépète lumière** dans son action et à ce titre

je fais un don de \_\_\_\_\_ € (somme en lettres – chèque à établir à l'ordre de pépète lumière et à envoyer au 1 Pont de l'Etang - 71250 Cluny)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :